

2009: SB 05

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Responsables de l'administration scolaire

EXPÉDITEURS : Nancy Whynot

DATE : Le 28 janvier 2009

OBJET : Modifications apportées en cours d'année aux règlements sur le financement de l'éducation de 2008-2009

Je vous écris pour vous informer des modifications techniques apportées aux règlements sur le financement de l'éducation de 2008-2009 se rapportant à divers programmes d'immobilisations, qui ont été effectuées par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Ces changements affectent un certain nombre d'allocations octroyées au titre des Subventions pour les besoins des élèves.

Tableau 17 – Lieux propices à l'apprentissage (Règ. de l'Ontario 85/08)

La note du 14 janvier 2009, 2009:SB 01, Lieux propices à l'apprentissage – Allocation de financement de la phase 4, portait sur les allocations destinées aux conseils, sous réserve de l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil. Ces allocations sont maintenant confirmées et sont indiquées au tableau 17 du règlement des subventions de 2008-2009 (Règ. de l'Ontario 85/08). D'autres renseignements sur le calcul détaillé des allocations de financement de la phase 4 et la liste des écoles de chaque conseil admissibles se trouvent sur le site Web du Ministère à <http://tpfr.edu.gov.on.ca/Home%20PageFR.htm>.

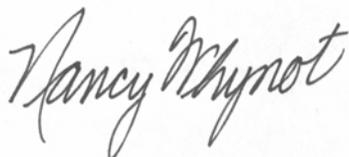
Tableau 21 – Redressement immobilier transitoires (Règ. de l'Ontario 85/08)

Suite à la note 2008:B12 - Nouveau financement des immobilisations de 500 M\$ disponible pour 2008-2009, les allocations destinées aux conseils scolaires de langue française au titre des redressements immobiliers transitoires, n'ayant pas fait l'objet d'une soumission avant le 31 août 2007, ont été mises à jour afin d'inclure l'augmentation de 7 pour 100 des repères de financement pour tenir compte des coûts de construction.

Tableaux 19 et 23 - Écoles des quartiers à forte croissance et Écoles dont le coût des réparations est prohibitif (Règ. de l'Ontario 85/08)

Les tableaux Écoles des quartiers à forte croissance et Écoles dont le coût des réparations est prohibitif ont été modifiés pour tenir compte des dernières approbations de financement. De plus, suite à la note 2008:B12 - Nouveau financement des immobilisations de 500 M\$ disponible pour 2008-2009, les allocations destinées aux projets portant sur les écoles des quartiers à forte croissance et les écoles dont le coût des réparations est prohibitif, n'ayant pas fait l'objet d'une soumission avant le 31 août 2007, ont été mises à jour afin d'inclure l'augmentation des repères de financement de 7 pour 100 pour tenir compte des coûts de construction et du financement de l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans au cas où la conception d'une école élémentaire d'un conseil pourrait être modifiée pour s'adapter à ce programme.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'autres explications, vous pouvez me contacter au 416 325-4030 ou à Nancy.Whynt@Ontario.ca ou communiquer avec Grant Osborn au 416 325-6268 ou à Grant.Osborn@Ontario.ca.



Nancy Whynt
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations

Cc: Directrices et directeur de l'éducation
Surintendantes et surintendants des installations
Surintendantes et surintendants de la planification